

feld -] ne confirme la permission qu'on m'a donnée d'en faire une, m'escrit qu'il veut faire une Compagnie [für das Regiment Greder?]. J'espere aussi que vostre Canton suivra le bon exemple de celui d'Ury, et je le souhaite, car s'il en demeroit à la reponse qu'il m'a faite, il garderoit ses hommes et le Roy [Ludwig XIV.] garderoit Son argent. Vostre Canton m'a donné la permission de lever¹ et pour cela je luy ay delivrée de bonne foy une pention. Il est juste que j'aye pour cette pention une levée effective comme le Comte Cazale en a eu une pour sa pension; Et sous quelque pretexte que vostre Canton se dispense d'accorder cette levée effective on se dispensera aussi de luy faire payer sa pention à l'avenir et on aura raison, et vous pouvez bien le [leur] declarer, car le Roy n'est pas plus obligé de garder les traitez que les Cantons, ny de payer la pention, qu'eux de donner la levée, mais j'espere que le vostre et tous [- sind damit die kath. Orte insgesamt gemeint? -] sont assez habiles pour se conserver les pentions de france et les autres [so u.a. Mailand/Spaniens gemeint] aussi. Ils peuvent le faire en gardant les Traitez, et se souvenant que ceux de france sont les plus anciens, et se doivent preferer aux autres."

1) Offenbar beabsichtigte auch Beat Jakob I. Zurlauben eine Kompagnie aufzustellen, s. neben AH 45/74 auch AH 52/136.

Original - AH 89, 271-272

147

1707 September 6., "du Camp de houte [=Houthem] pres de Warnentons [=Warneton] de L'armée de Mons:^F le Comte [Charles] de ... [La Mothe-Houdancourt]" A

SCHREIBEN VON [FELIX] UTIGER, [CAPITAINE-COMMANDANT DER KOMPAGNIE¹ VON HPTM. BEAT JAKOB II. ZURLAUBEN IM REGIMENT PFYFFER, AN GARDEHPTM. BEAT FRANZ PLAZIDUS ZURLAUBEN]

"Voyant La disposition de tous nos Changement d'un[e] armée et d'un Camp à L'aultre, Nous sommes party de la grand[e] armé[e, die unter dem Befehl des Commandant d'armée, Louis-Joseph Duc de Vendôme, stand], Campé[e] près de tournay le 3 du present, ou nous avons eu ordre de Joindre L'armée de Mon.^F le Comte [Charles] de ... [La Mothe-Houdancourt, Lieutenant-général], que nous avons Joint hier et nous sommes Campé, pres de houte entre Warnantons et yprre [=Ypern], ou nous sommes jusque a Nouvelles ordres [- Krieg zwischen Frankreich und Spanien einer- und Oesterreich, Holland und England anderseits -], C'est pourquoy Je n'é point Voullu Manquer de Vous en donner Part de

tous, en Vous prient [=priant] de tous ce que J'aye pris la liberte la dernier[e] fois, de Vous Mander, touchant L'interet de la Compagnie, a l'egard de la Commission [bezüglich der Offiziersernennungen für die Kompagnie]², Car tous le Retardement Causera encor[e] Un[e] assé grand[e] perte si cella durera encor[e] L'ontems parceque pendant que le dite[!] Restardement durera, Vous ne souffriray que de la perte dans la Compagnie a cause, qu'avant que la Commission soit arrivay [=arrivée] JI ne sera Receue aucune personne de la Compagnie et le sujet pourquoy si nous aurons Une Reveue de premier jours la perte sera trop grand pour la Compagnie C'est pourquoy, Je prie ... de Voulloir avoir la bonté de faire en sorte a la Cour, que la dite Commission puisse arriver a la Compagnie en peu de jours, à l'egard de ce Cadet [- Johann Josef Püntener -] J'enveray Un sergent le premmier Jour que nous Receverons de L'argent Car JI est si Rarre, que de Vingts jours nous avons Receue Un sols, mais on en atend le premier jours et ensuite Vous aurez avis que ie pourois Vous envoyer Le sergent, et de tous ce ... [qui] se passe de nouveau de part et d'autre, en Vous assurant de mes tres humbles Respect, ie Vous mande encor qu'aucuns officiers ne sera Receue ny on les Recevera, que la Commission sera arivay et Mesme le Relieff que Mons.^r a auprès de Vous[!] pour en cas de reveue. car JI faudra nessairement que Cella se represante avant L'intendant et Le Commissaire de guer[r]e, pour luy faire Voir Comme on est presant ou absant, et pour perdre ou gagner pour la Compagnie puisque cella est de Consequence, car la perte Consiste en beaucoup de Mois, Compris le Relieff que Vous avez auprès de Vous, si cella se ... [retarde] encor[e] la Perte sera trop Considerable rien autre pour le Present que ie Vous Recommand[e] tous cet affaires, en antandant Une Responce le premier jour sur tous se sujet la pour scavoir quelle Mesure que L'on pourra prendre puisque que L'on scait point cequi peut ariver le premier jour dans les armées Ne s'achant point tous le Changement qu'il pourront ariver de part et d'autre quoy que le Moindre Chose de Consequence ... [je] Vous donneray avis de tous. Comme les affaires Vont, et le Murmure sont presentement au Regiment plus grand que Jamais, puisque les brevets sont icy, et non pas le Reste et que personne est Receue, a cause de cella, en antandant L'honneur de Vos Nouvelles, Je me Recommande Entierement à vos Bonnes graces".

- 1) Den hier interessierenden Mannschaftsrodel vom September 1707 s. unter AH 163, 100-101.
- 2) s. AH 150, 169 sowie 167, 71, aus welchen beiden Schreiben auch der Adressat erschlossen wurde.